|  |  |
| --- | --- |
| Demande de parrainage Proposer son projet de certification à la CPNE-FP Vous êtes un organisme porteur d’un **projet de certification** (Fédération professionnelle, organisme de formation, association…) appartenant au secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif. Vous envisagez de faire une **demande d’enregistrement** de ce projet dans l’un des deux répertoires nationaux des certifications professionnelles **(RNCP/RS).** Cette demande requiert des éléments de preuve de son impact économique et social.  France compétences appuie sa décision d’enregistrement selon des critères objectivés. Pour éclairer ces critères, elle demande aux porteurs de projet de justifier de l’opportunité de la certification au travers de preuves à verser au dossier.  **La CPNE-FP de la branche professionnelle peut vous parrainer si votre projet de certification répond à un(des) besoin(s) en compétences identifiés par le secteur** | COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L’EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLEdu Secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif────3 rue au Maire75003 Paris────Contact :Mme Seynabou SEYE────s.seye@cpnefp.frOPCO SANTE31 Rue Anatole France92300 LEVALLOIS-PERRET Support.Certifications@opco-sante.fr |

#### Présentation de la CPNE-FP du Secteur

La CPNE-FP du Secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif a pour missions d’anticiper les évolutions en termes d’emploi/formation, d’accompagner les structures face aux évolutions de leur environnement (évolution des attentes des personnes accompagnées et de leur famille, évolution de la commande publique, évolution vers une offre plus inclusive) et leurs impacts sur les métiers et les compétences des professionnels.

Elle va donc définir les priorités en matière d’emploi et de formation pour le secteur, ainsi qu’un certain nombre d’actions de mises en œuvre de ces orientations politiques. Pour certaines, elle s’appuiera sur le concours des services techniques de l’OPCO santé.

C’est dans ce cadre également qu’elle porte un certain nombre de certifications propres au Secteur et labellise les organismes de formation habilités à dispenser les formations conçues et mises en œuvre par le Secteur (titre de moniteur d’atelier, tuteur, maître d’apprentissage, surveillant de nuit, maîtresse de maison...).

Enfin, depuis la réforme portée par la loi « avenir professionnel » elle est en charge de la définition des coûts contrats pour les contrats d’apprentissage.

La CPNE-FP est composée de 16 membres titulaires, 8 représentants au titre du collège employeurs et 8 représentants des organisations syndicales de salariés représentatives au niveau du Secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif. Les organisations constitutives du collège employeurs sont : NEXEM et FEHAP au titre d’Axess. Les organisations constitutives du collège salariés sont : La CGT, la CFDT, FO et SUD.

En région la CPNE-FP s’appuie sur des délégations régionales constituées paritairement.

#### Présentation du Secteur

Le Secteur des activités sanitaires sociales et médico-sociales privé à but non lucratif représente 1 040 306 salariés qui soignent et accompagnent près de 3 millions de personnes chaque année. Il se caractérise par une grande diversité d’emplois avec près de 90 métiers différents (aide-soignant, infirmier, moniteur-éducateur, éducateur spécialisé, accompagnant éducatif et social, Moniteur d’atelier, éducateur technique spécialisé, médecin, assistant social, psychologue, etc.) qui travaillent au sein de 20 540 établissements également diversifiés (ESAT, maisons d’enfants, centres d’hébergement d’urgence, centres de lutte contre le cancer, établissements pour enfants ou adultes handicapés, maisons de retraite, établissements…).

Le secteur Médico-social constitue le principal employeur avec plus de 60% des effectifs, soit plus de 630 000 salariés exerçant en premier lieu dans des établissements et services pour adultes handicapés. Le secteur Sanitaire totalise quant à lui près de 180 000 salariés et le secteur Social plus de 176 000 salariés.

Le Secteur est l’un des plus importants secteurs d’activité avec la métallurgie, le bâtiment et l’hôtellerie-restauration. Avec 1 040 306 salariés, c’est un acteur majoritaire de l’économie sociale. Il représente 33 % des effectifs de l’économie sociale et solidaire et 24% des effectifs du champ « santé action sociale » regroupant l’ensemble des établissements publics, privés lucratifs et privés non lucratifs intervenant sur ces champs d’activité.

L’utilité économique et sociale d’un projet de certification professionnelle s’observe par rapport à la notion d’opportunité, c’est-à-dire l’adéquation des compétences visées par rapport aux besoins du marché du travail

La CPNE-FP du Secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif définie les besoins en compétences identifiés au sein de son champ d’intervention

Obtenir son parrainage pour les porteurs de projet prouve l’opportunité de la certification pour le secteur

L’avis d’opportunité émis par la branche professionnelle permet ainsi de répondre favorablement à l’un des critères d’enregistrement au RNCP/RS : *« Modalités d'association des commissions paritaires nationales de l'emploi de branches professionnelles dans l'élaboration ou la validation des référentiels »*

Il doit être demandé avant la demande d’enregistrement chez France compétences

Pourquoi faire une demande de parrainage ?

### VOTRE DEMANDE EN 5 PHASES

Commission 1

**28 janvier 2025**

Période dépôt dossier : Entre le 30/10/24 et le 03/01/25

Commission 2

**17 avril2025**

Période dépôt dossier : Entre le 04/01/25 et le 20/03/25

Commission 3

**19 juin 2025**

Période dépôt dossier : Entre le 21/03/25 et le 22/05/25

Commission 4

**30 septembre 2025**

Période dépôt dossier : Entre le 23/05/25 et le 02/09/25

Commission 5

**26 novembre 2025**

Période dépôt dossier : Entre le 03/09/25 et le 29/10/25

3 MOIS MAXIMUM